



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R02-2024-052

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE / CABINET/Bureau de la représentation de l'État**

R02-2024-02-09-00003 - Arrêté portant nomination des membres du  
Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre  
et la mémoire de la Nation (3 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2024-02-09-00003

Arrêté portant nomination des membres du  
Conseil départemental pour les anciens  
combattants et victimes de guerre et la mémoire  
de la Nation

**Arrêté n°  
portant nomination des membres du Conseil départemental  
pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation**

LE PREFET DE LA MARTINIQUE  
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 à R.613-9 ;
- Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et son notamment l'article 14 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2011 relatif à la composition du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° CAB/BRE - 30/09/2019-01 portant nomination du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2023-05-05-00001 du 5 mai 2023 portant prorogation du mandat des membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation ;
- Vu les candidatures présentées par les services de l'Etat, les organismes compétents et les associations ;
- Vu l'avis du directeur du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre ;
- Sur Proposition du directeur de cabinet de Monsieur le préfet

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation, pour une durée de quatre ans :

**I - Au titre du premier collège, dit « collège des élus et services »,**

- M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique, président ou son représentant ;
- M. Serge LETCHIMY, président du conseil exécutif de Martinique ou son représentant ;
- M. Didier LAGUERRE, maire de Fort-de-France ou son représentant ;
- Lieutenant-Colonel Francis DENISART, délégué militaire départemental des F.A.A. ;
- Mme Brigitte LOUISE PALIX, inspectrice académique ;
- Mme Carole FONTAINE, directrice des archives départementales ou son représentant ;
- Général William VAQUETTE, commandant du groupement départemental de la gendarmerie de Martinique ou son représentant ;

## II - Au titre du deuxième collège, dit « collège des anciens combattants et victimes de guerre »

Au titre des conflits de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc

- M. Richard ETOLINT
- M. Henri RAMAEL
- M. Albert MASSEE
- M. Virgile MARTIAL

Au titre des représentants des opérations postérieures au 2 juillet 1964 (OPEX)

- Mme Patricia VALENCE
- Mme Gina LOUIS ETIENNE épouse NIRDÉ
- M. Maurice ORSINET
- M. Eric LOUIS LOUISY
- M. Yves-Robert CESPEDES-MORDAN
- M. Jocelyn DOMERGÉ
- M. Théophile-Marcel HÉRACLIDE
- M. Gilbert-Alexandre LÉZIN
- M. Denis VENKATAPEN
- M. Gérald THÉRESE

Au titre des représentants des victimes d'acte de terrorisme :

- M. Lionel ROCHE

## III - Au titre du 3ème collège, dit « lien entre le monde combattant et la Nation »

- M. Delly DAQUIN
- M. Philippe PAIN
- M. David PONCHATEAU
- M. Brice TROBRILLANT
- M. Auguste DUFRENOT
- M. Daniel SYLVESTRE

**Article 2 :** Sont nommés en Martinique comme vice-présidents du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 :

- M. Denis VENKATAPEN
- M. Virgile MARTIAL

**Article 3 :** Sont nommés en Martinique comme membres de la commission « Solidarité » du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 :

- M. Maurice ORSINET
- M. Delly DAQUIN
- M. Eric LOUIS-LOUISY
- Mme Patricia VALENCE
- M. Yves-Robert CESPEDES MORDAN
- M. Frédéric PONCHATEAU
- M. Virgile MARTIAL
- M. Denis VENKATAPEN
- M. Gilbert LEZIN
- Mme Gina LOUIS ETIENNE épouse NIRDÉ
- M. Albert MASSEE
- M. Richard ETOLINT

- M. Lionel ROCHE
- M. Philippe PAIN

**Article 4 :** Sont nommés en Martinique comme membres de la commission « Mémoire » du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 :

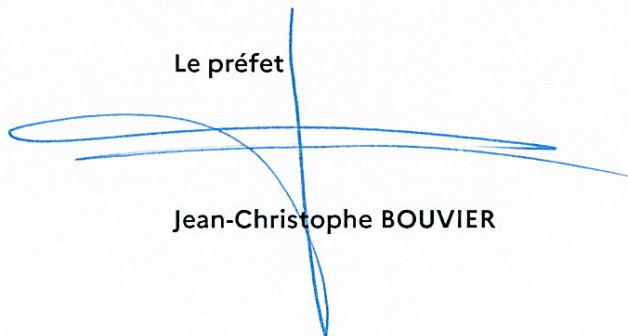
- M. Maurice ORSINET
- Lieutenant Francis DENISART
- M. Delly DAQUIN
- M. Eric LOUIS-LOUISY
- Mme Patricia VALENCE
- M. Yves-Robert CESPEDES-MORDAN
- M. Alain TISSIER
- M. Frédéric PONCHATEAU
- M. Philippe PAIN
- M. Denis VENKATAPEN
- M. Gilbert LEZIN
- M. Virgil MARTIAL
- Mme Gina LOUIS ETIENNE épouse NIRDÉ
- M. Gérald THÉRÈSE

**Article 5 :** Le renouvellement du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation prend effet le 1<sup>er</sup> février 2024 pour une durée de quatre ans.

**Article 6 :** Le directeur de cabinet du préfet de la Martinique et le directeur du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 09 FEV. 2024

Le préfet



Jean-Christophe BOUVIER